

**1) Ouverture de la séance par le Président.**

**2) Contrôle des présences et des pouvoirs.**

inscrits âgés de plus de 16 ans et à jour de leur cotisation:78  
membres présents : 20 représentés: 15 total:35  
quorum 1/3 soit::26  
Le quorum étant atteint , l'assemblée peut délibérer.

**3) Mot de bienvenue du Président.**

**4) Ordre du jour:**

Approbation du compte rendu de la dernière assemblée:  
contre: 0 abstention:0 Pour: 35 . Approuvé à l'unanimité.

**5) Rapport moral et sportif de la saison 2011/2012.**

Cette année l'effectif des licenciés a légèrement augmenté.  
Au 01 09 12, le nombre de licenciés était de 84 dont 15 jeunes et 69 adultes plus 12 licences handisport  
Le stand de tir a organisé une journée porte ouverte le SAMEDI 01 09 11, une soirée châtaigne le 05 11 11, une soirée galette le 07 01 12 ,un concours précision et hasard + repas le 02 06 12 .  
Le stand de tir 10m a bien marché avec les tickets jeunes en juillet et août 59 tireurs.  
Les tickets jeunes LAMALOU ,les tickets jeunes BEDARIEUX ,le tir à l'arc au CAMPOTEL, ont rapporté la somme de 989€  
Grâce aux différentes demandes de subventions et aux fonds du club, du matériel à été acheté.  
Le club a acheté: 3 carabines à air comprimé et 1 pistolet à air comprimé.  
Le Président tient à remercier MONSIEUR LE MAIRE DE LAMALOU et son CONSEIL MUNICIPAL pour leur aide financière et matérielle apportée tout au long de la saison 2011/2012.

**Sur le plan sportif: Résultats en annexe.**

vote :contre:0 abstention:0 pour: 35 . Approuvé à l'unanimité.

**6) Rapport financier de la saison 2011/2012.**

Rapport lu et commenté par le Secrétaire complété par le compte rendu des vérificateurs aux comptes.  
l'Assemblée donne pouvoir et signature au Président, au Secrétaire et au Trésorier, séparément, pour faire fonctionner le compte bancaire de la SOCIÉTÉ LAMALOUSIENNE DE TIR à la S. M. C de LAMALOU LES BAINS.  
Afin d'éviter des frais de cartes bancaires, l'assemblée autorise les membres du comité directeur à commander pour le club des produits par internet avec leur carte bancaire et à en demander le remboursement par le club sur présentation de la facture .  
vote : contre:0 Abstention:0 Pour: 35 . Rapport adopté à l'unanimité.

**7) Budget prévisionnel pour la saison 2012/2013.**

Budget présenté par le Secrétaire.  
Licences 2012/2013 adultes 160€ jeunes 90€ handisport 100€ tir à l'arc 90€ réduction famille 10%  
tir aux armes + tir à l'arc: adultes 215€ jeunes 145€ handisport 125€ centres 470€  
Licencié non adhérent ,tir aux armes:15€ moismunitions et cartons en plus , prêt de matériel possible ou 5€ par séance munitions et cartons en sus..  
Non licencié, 15 € par mois, plombs et cartons en plus(10€) non renouvelable ou 8€ la séance plombs et cartons compris, limité à 3 séances (seulement au stand 10 m ou tir à l'arc)  
Pour les jeunes ou les associations de la région de LAMALOU 6€ par séance pendant les heures d'ouverture des stands et 8€ en dehors des ouvertures du stand ou à l'extérieur .  
Pour les invités ou les personnes qui désirent découvrir le tir aux armes ,une séance gratuite.  
Les invités seront présentés au responsable du stand.

vote :contre:0 abstention:0 pour :35 . Budget approuvé à l'unanimité.

**8)Renouvellement du bureau directeur**

Cette année est une année d'élection.  
Aucun membre du comité directeur n'étant démissionnaire, et aucun volontaire n'ayant fait acte de candidature, le bureau est reconduit dans son intégralité.

vote :contre:0 Abstention: 0 Pour :35

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 09 12

### 9)Élection du président

Le PRESIDENT BEJAR,n'étant pas démissionnaire, le comité directeur vote pour élire le président.

Le PRESIDENT BEJAR est élu à l'unanimité.

vote :contre:0 Abstention:0 Pour :35

### 10)Élection d'un Vérificateur aux comptes

MR GHISOLFO et MR AUGEIRE étant indisponibles ils sont remplacés par MMS EYSSETTE ANNE et GALLEZ SANDRINE.

vote :contre:0 Abstention:0 Pour :35 .

### 11) Activités, orientation de la saison 2012/2013

Fabrication et remplacement des supports de cibles.

Étude sur des rameneurs électriques au 25m.

Réparation de la porte du tir à l'arc

Débroussaillage du stand de tir

vote : contre:0 abstention:0 pour: 35 Adopté à l'unanimité.

### 12) Travaux a court et moyen terme

Raccordement des gouttières du 25 m et mise en place du grillage sur les gouttières.

Étude pour l'isolation du couloir entre le stand 10m et le coffre aux armes,

Aération du stand 10m, mise en place de 1 ou 2 ventilateurs., ou d'une vmc.

Aménagement de la réserve près de la salle de réunion.

Mise en service de l'alarme, voir avec les différents intéressés.

Suite aux difficultés d'obtenir le permis de construire ,des moyens financiers et de la main d'œuvre, la construction du stand de tir 12m est définitivement annulé.

La plaque au nom de JEAN CLAUDE GENNERAT sera fixée sur le mur au fond du stand 10m.

Mise en place d'un panneau sur la façade de la salle de réunion avec le logo de la SOCIETE.

Réparation de la porte de la réserve à bois suite a tentative d'effraction.

Vote : contre:0 abstention:0 pour: 35 Adopté à l'unanimité.

### 13)Nomination de responsables de l'entretien des stands

Stand de 10 m responsable: MARSOL BERNARD

Stand de 25m responsable: CAUMEL ANDRÉ LIGONIER SIMON

Stand de 50m et tir à l'arc responsables: CANNAC CLAUDE et AZAYS PIERRE.

Compte tenu de leur présence à chaque séance de tir ,de leur disponibilité pour effectuer des jours de présence à l'extérieur, ou en dehors des jours d'ouverture des stands,l'accompagnement des jeunes aux championnats,

MR BEJAR,MR LIGNON,MR MARSOL, MME MARSOL,MR LEFRANCOIS sont exonérés du paiement de leur licence, ainsi que MR ROQUES MAIRE DE LAMALOU pour son soutien financier et matériel depuis de nombreuse années.

Réduction de 60€ pour MR LIGONNIER,MME PLATELLE,MR CAUMEL, qui prennent des permanences 1 ou 2 fois par mois.

MR SALLES WILLIAM est chargé de toutes les petites réparations et des poubelles il ne réglera que le montant F.F.T. de sa licence.

MR AZAYS qui assure 2 permanences par mois et travaille sur le projet de rameneurs au 25m aura 100€ de réduction sur sa licence.

MR CANNAC CLAUDE est chargé du désherbage du stand 50m il fournit le matériel et les ingrédients et aura 100€ de réduction sur sa licence.

MME MARSOL NADINE à bien voulu se charger de l'entretien des parties communes.

Les responsables seront chargés de la mise en ordre et de la propreté des stand .

vote : contre:0 abstention:0 pour: 35 Adopté à l'unanimité.

### 14)Ouverture des stands

Les stand de tir seront ouverts le MERCREDI de 14h30 à 17h30 pour les membres et de 14h30 à 18h pour les écoles de tir, le SAMEDI de 14h30 à 17h30 , le 1er et le 3ème DIMANCHE du mois de 10h à 12h.

MR MARSOL BERNARD assurera la permanence les MERCREDI .

La permanence du SAMEDI sera assurée par MR BÉJAR MARTIN, secondé par MR LIGONNIER pour le 1er SAMEDI,

MR LEFRANCOIS pour le 2ème SAMEDI, ME MARSOL pour le 3ème SAMEDI, et MR AZAYS pour le 4ème et 5ème SAMEDI.

Les DIMANCHE seront assurés par MME PLATELLE en cas d'indisponibilité, elle sera remplacée par MR LEFRANCOIS

En cas d'indisponibilité des deux, le stand sera fermé .Le stand sera fermé les dimanches du mois de JUILLET et AOUT.

Le DIMANCHE pas de distribution d'armes ou de munitions sauf en cas de remplacement de MME PLATELLE.

Stand 10 m ouvert le vendredi soir , responsable MARSOL BERNARD réservé entrainement compétition.

Les responsables du stand 25 m sont chargés de contrôler le comportement des tireurs et l'application des règles de sécurité, ils ne doivent pas faire partie des tireurs et ne doivent pas quitter le pas de tir pendant les séances .

Les jours fériés, le club sera fermé.

vote : contre:0 abstention:0 pour: 35 Adopté à l'unanimité.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 09 12

### 15) Dispositions diverses.

Les badges pour la nouvelle saison seront remis en même temps que la licence et le formulaire d'assurance par le SECRÉTAIRE.

A chaque début de saison les licenciés feront signer leur nouvelle licence par un médecin de leur choix .

Les nouveaux licenciés fourniront impérativement un certificat médical avant la validation de leur licence.

Afin de permettre un meilleur contrôle, les personnes venant tirer, se présenteront au responsable de l'ouverture des stands.

Pensez à vous inscrire sur le cahier de présence.

Un exemplaire des règles de sécurité et du règlement intérieur sera donné systématiquement à tout nouvel adhérent ou à chaque modification.

Afin de la représenter, la SOCIÉTÉ LAMALOUSIENNE DE TIR., vient d'acheter des gilets au logo du club. Ces gilets seront utilisés pour représenter le club dans toutes les manifestations et sont en vente pour les adhérents.

Afin d'économiser du papier et des timbres, tous les adhérents qui ont internet communiqueront leur E MAIL au secrétariat.

Il est rappelé, conformément aux dispositions prises à l'assemblée générale du 23 09 06, que tous les tireurs utilisant les armes

du club doivent impérativement acheter au club les munitions et les cibles. Les boîtes de munitions entamées seront rendues au responsable du stand et stockées dans le coffre avec le nom du tireur. Les responsables sont chargés de contrôler à leur retour les boîtes de munitions et les armes avant de signer.

Il est rigoureusement interdit de sortir du club avec des munitions du club.

Les tireurs propriétaires de leurs armes auront la possibilité de se fournir au club ou chez un armurier de leur choix.

Tous les courriers devront être envoyés au SIEGE SOCIAL de la SOCIETE.

Il serait souhaitable que les membres du club qui passent devant le stand et constatent quelque chose d'anormal, préviennent rapidement, soit le PRESIDENT, soit les membres du comité directeur habitant à LAMALOU.

L'accès au coffre est réservé aux membres du COMITE DIRECTEUR.

vote : contre:0 abstention:0 pour:35 Adopté à l'unanimité.

### 16) Dispositions spéciales concernant les demandes de détention ou de renouvellement de détention d'armes

Afin de simplifier les formalités, toutes les demandes d'avis préalable seront demandées, en une seule fois, au début de chaque mois.

Dès le retour de l'avis, le secrétaire fournira au demandant, l'avis préalable, l'attestation d'inscription au club, l'imprimé CERFA N°5 et la liste des documents indispensables au renouvellement ou à la détention d'armes.

Compte tenu des nouvelles dispositions concernant les demandes d'avis préalable, le secrétaire est obligé de fournir la copie du carnet de tir et de la licence signée du médecin. Pour éviter des délais trop importants, il est impératif que les carnets de tir soient déposés au coffre du club, et que les adhérents fournissent le plus rapidement possible la photocopie de leur licence avec la signature du médecin. Pour les personnes ne voulant pas déposer leur carnet de tir au club, ils seront entièrement responsables du bon suivi de leur renouvellement de détention.

Pour une bonne gestion, les adhérents donnent autorisation au secrétaire de signer à leur place et à la place du PRESIDENT, les demandes d'avis préalable.

Pour éviter des retards, n'oubliez pas de signer et de dater l'imprimé CERFA N°5.

Les adhérents fourniront dès réception une photocopie des détentions d'armes au secrétaire pour mise à jour du fichier détention.

vote : contre:0 abstention:0 pour:35 Adopté à l'unanimité.

### 17) Site internet.

Vous avez la possibilité de consulter le site internet de la SOCIETE dans la rubrique **www.sltir.com** .Ce site est géré par

BERNARD MARSOL. Si vous avez des remarques ou des propositions à faire, contactez le par mail: [correspondance@sltir.com](mailto:correspondance@sltir.com)

vote : contre:0 abstention:0 pour: Adopté à l'unanimité.

### 18) Examen des vœux envoyés par écrit.

La réponse aux vœux envoyés par écrit est comprise dans le compte rendu.

Aucun vœu émis par les personnes de l'assemblée.

Soirée châtaigne prévue le SAMEDI 03 11 12

Soirée galette prévue le SAMEDI 05 01 2013

Repas + concours le SAMEDI 01 06 13

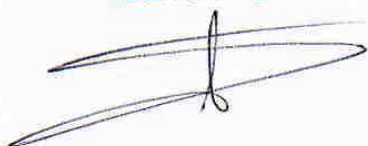
vote : contre:0 abstention:0 pour: 35 Adopté à l'unanimité.

La prochaine assemblée générale aura lieu au mois de septembre 2013.

La séance est levée à 17 h 30.

Un apéritif est servi aux participants.

**LE SECRÉTAIRE  
LIGNON ROBERT**



**LE PRÉSIDENT  
BÉJAR MARTIN**

